

Catégorie Fidelity Dividendes

Série T8

25 AVRIL 2024

Ce document contient des renseignements essentiels sur la Catégorie Fidelity Dividendes - série T8 (le « Fonds ») dont vous devriez prendre connaissance. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Fidelity Investments Canada s.r.i. (« Fidelity ») au 1 800 263-4077 ou à l'adresse sc.francais@fidelity.ca, ou visitez le [fidelity.ca](https://www.fidelity.ca).

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

Depuis le 1^{er} juin 2022, les options frais de souscription différés, frais de souscription différés réduits et frais de souscription différés réduits n° 2 ne sont plus offertes. Si vous avez souscrit des actions du Fonds selon l'une de ces options avant le 1^{er} juin 2022, votre barème de frais de souscription différés sera maintenu de la façon décrite aux présentes.

BREF APERÇU

CODES DU FONDS	(\$ CA) FSD : 3520; FSR : 3820; FSR2 : 3020
DATE DE CRÉATION DE LA SÉRIE	7 janvier 2008
VALEUR TOTALE DU FONDS AU 29 FÉVRIER 2024	527,4 millions \$
RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	2,30 %

GESTIONNAIRE DU FONDS	Fidelity Investments Canada s.r.i.
GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE	Fidelity Investments Canada s.r.i.
DISTRIBUTIONS	Dividendes ordinaires, généralement fin mai; dividendes sur les gains en capital, fin janvier; remboursement de capital, fin de chaque mois
PLACEMENT MINIMUM [†]	Initial : 5 000 \$, supplémentaire : 25 \$

[†] Ces montants peuvent changer de temps à autre, et Fidelity peut renoncer à cette exigence.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Fonds investit dans le Fonds Fidelity Dividendes (le fonds sous-jacent), qui investit principalement, soit directement, soit par l'intermédiaire de placements dans d'autres fonds sous-jacents, dans une combinaison de titres de capitaux propres donnant droit à des dividendes, de titres de fiducies de revenu, de titres à revenu fixe et d'autres titres qui devraient effectuer des distributions de revenu.

La composition neutre du fonds sous-jacent correspond à 95 % de titres de capitaux propres et à 5 % de titres à revenu fixe. Le fonds sous-jacent peut investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres étrangers.

Les tableaux ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du fonds sous-jacent au 29 février 2024. Les placements du fonds sous-jacent sont appelés à changer.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (29 FÉVRIER 2024)

1	Fonds Fidelity Dividendes Composantes multi-actifs	18,77 %
2	Banque Royale du Canada	4,83 %
3	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,56 %
4	Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire Canada	3,55 %
5	La Banque Toronto-Dominion	3,49 %
6	Canadian Natural Resources	3,38 %
7	Enbridge	2,77 %
8	Banque de Montréal	2,72 %
9	Canadien Pacifique Kansas City Limitée	2,67 %
10	Constellation Software	2,28 %
Pourcentage total des 10 principaux placements		49,02 %
Nombre total de placements		86

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (29 FÉVRIER 2024)

PAR SECTEUR	%	PAR PAYS (COMPREND LA TRÉSORERIE)	%
Produits financiers	26,06 %	Canada	88,40 %
Énergie	16,71 %	États-Unis	6,72 %
Industrie	14,15 %	Autres pays et actifs nets	4,88 %
Services collectifs	8,27 %		
Immobilier	6,55 %		
Matériaux	6,49 %		
Services de communication	6,26 %		
Produits de première nécessité	3,82 %		
Technologie de l'information	3,31 %		
Consommation discrétionnaire	3,04 %		
Autres placements et actifs nets	5,34 %		

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup au fil du temps. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins, mais il est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Fidelity estime que le niveau de volatilité de ce Fonds est **moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

AUCUNE GARANTIE

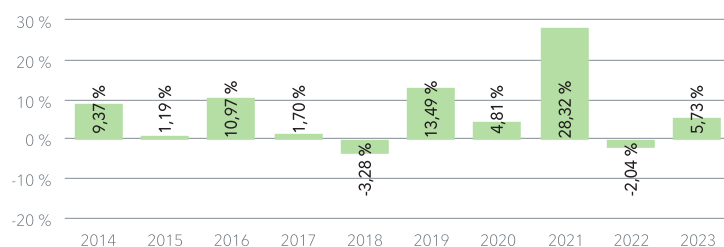
Comme la plupart des fonds communs de placement, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer tout l'argent que vous avez investi.

■ QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement des actions de série T8 du Fonds au cours des 10 dernières années. Le rendement est présenté après déduction des frais. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

RENDEMENTS ANNUELS

Le graphique indique le rendement des actions de série T8 du Fonds au cours de chacune des 10 dernières années. La valeur du Fonds a diminué pendant 2 des 10 années. Les rendements indiqués et leur variation d'une année à l'autre peuvent vous aider à évaluer les risques associés au Fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



■ À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Aux investisseurs qui :

- prévoient détenir leur placement de moyen à long terme
- souhaitent bénéficier d'un potentiel de revenu et de gains en capital
- peuvent s'accommoder de la volatilité des rendements généralement associée aux placements dans des titres de capitaux propres
- souhaitent toucher des distributions mensuelles fiscalement avantageuses

Le Fonds n'est pas un placement approprié si vous avez un horizon de placement à court terme.

Les investisseurs des régimes enregistrés doivent savoir que le Fonds pourrait, de temps à autre, assumer une charge d'impôts qui réduirait le rendement.

MEILLEUR ET PIRE RENDEMENTS SUR TROIS MOIS

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendements des actions de série T8 du Fonds sur trois mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements sur trois mois pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	RENDEMENT	3 MOIS SE TERMINANT LE	SI VOUS AVIEZ INVESTI 1 000 \$ AU DÉBUT DE LA PÉRIODE
Meilleur rendement	12,3 %	30 avril 2021	Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 123 \$
Pire rendement	-10,0 %	31 mars 2020	Votre placement chuterait pour s'établir à 900 \$

RENDEMENT MOYEN

Une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans des actions de série T8 du Fonds il y a 10 ans aurait accumulé 1 908 \$. Cela représente un rendement annuel composé de 6,7 %.

■ UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds qui ne sont pas un remboursement de capital s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Les distributions du fonds qui représentent un remboursement de capital ne sont pas incluses dans votre revenu imposable, mais auront une incidence sur vos gains ou pertes en capital au moment de la vente.

■ COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais et les charges que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des actions de série T8 du Fonds. Les frais et les charges, y compris les commissions, peuvent varier entre les séries d'un fonds et entre les fonds. Des commissions plus élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1 FRAIS DE SOUSCRIPTION

Vous devez choisir une option de frais de souscription lorsque vous achetez les actions de série T8 du Fonds. Renseignez-vous sur les avantages et les inconvénients de chaque option.

OPTION DE FRAIS DE SOUSCRIPTION	LES FRAIS QUE VOUS VERSEZ À LA VENTE DE VOS ACTIONS			COMMENT ÇA FONCTIONNE
	EN POURCENTAGE (%)		EN DOLLARS	
Frais de souscription différés	Dans l'année qui suit l'achat	6,0 %	0 \$ à 60 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie	- Des frais ne sont imputés que si vous vendez vos actions dans les six ans suivant la date d'achat. - Lorsque vous achetez des actions d'un Fonds, Fidelity verse une commission de 4,9 % à la société de votre représentant. - Après sept ans, vos actions sont automatiquement échangées contre des actions avec frais de souscription initiaux, de sorte que vous versez moins de frais de gestion (et la société de votre représentant pourrait recevoir une commission plus élevée). - Vous pouvez faire racheter jusqu'à 10 % de vos actions chaque année sans devoir verser de frais.
	Dans les deux ans qui suivent l'achat	5,5 %		
	Dans les trois ans qui suivent l'achat	5,0 %		
	Dans les quatre ans qui suivent l'achat	4,5 %		
	Dans les cinq ans qui suivent l'achat	3,0 %		
	Dans les six ans qui suivent l'achat	1,5 %		
	Après les six ans qui suivent l'achat	Zéro		
Frais de souscription réduits	Dans l'année qui suit l'achat	2,0 %	0 \$ à 20 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie	- Des frais ne sont imputés que si vous vendez vos actions dans les deux ans suivant la date d'achat. - Lorsque vous achetez des actions d'un Fonds, Fidelity verse une commission de 1,0 % à la société de votre représentant. - Après trois ans, vos actions sont automatiquement échangées contre des actions avec frais de souscription initiaux, de sorte que vous versez moins de frais de gestion (et la société de votre représentant pourrait recevoir une commission plus élevée). - Le montant de rachat sans frais de 10 % ne s'applique pas.
	Dans les deux ans qui suivent l'achat	2,0 %		
	Après les deux ans qui suivent l'achat	Zéro		
Frais de souscription réduits 2	Dans l'année qui suit l'achat	3,0 %	0 \$ à 30 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie	- Des frais ne sont imputés que si vous vendez vos actions dans les trois ans suivant la date d'achat. - Lorsque vous achetez des actions d'un Fonds, Fidelity verse une commission de 2,5 % à la société de votre représentant. - Après quatre ans, vos actions sont automatiquement échangées contre des actions avec frais de souscription initiaux, de sorte que vous versez moins de frais de gestion (et la société de votre représentant pourrait recevoir une commission plus élevée). - Le montant de rachat sans frais de 10 % ne s'applique pas.
	Dans les deux ans qui suivent l'achat	2,5 %		
	Dans les trois ans qui suivent l'achat	2,0 %		
	Après les trois ans qui suivent l'achat	Zéro		

Pour toutes les options de frais de souscription

- Vous ne payez pas de frais à l'achat des actions.
- Les frais sont établis à un taux fixe, versés à Fidelity et déduits du montant que vous vendez.
- Le barème des frais est fonction du coût d'acquisition de vos actions.
- Fidelity n'impute pas de frais lorsque vous échangez vos actions contre des titres de la même série d'autres Fonds Fidelity.

2 FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement que vous obtenez sur votre placement.

Au 30 novembre 2023, les frais associés au Fonds représentaient 2,35 % de sa valeur, ce qui équivaut à 23,50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	TAUX ANNUEL (EN TANT QUE % DE LA VALEUR DU FONDS)
Ratio des frais de gestion (RFG)	2,30 %
Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi), des frais d'administration fixes, et de certains frais d'exploitation (coûts du fonds) du Fonds. Fidelity a renoncé à certains frais liés au Fonds. Si elle ne l'avait pas fait, le RFG aurait été plus élevé.	
Ratio des frais d'opérations (RFO)	0,05 %
Il s'agit des frais de transactions du Fonds.	
FRAIS DU FONDS	2,35 %

À l'échange automatique de vos actions de série T8 contre des actions de série S8, vous a) serez assujéti à des frais de gestion plus bas s'établissant à 1,70 %; et b) pourriez être admissible à des frais de gestion et d'administration combinés moins élevés sous la forme de remises sur les frais dans le cadre du Programme Privilège de Fidelity (le « Programme »). Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme, consultez les rubriques « Souscriptions, échanges et rachats » et « Frais et charges » dans le prospectus simplifié du Fonds et communiquez avec votre représentant.

■ COMBIEN CELA COÛTE-T-IL? (SUITE)

Renseignements sur la commission de suivi

Les commissions de suivi sont des commissions régulières. Fidelity verse des commissions de suivi à tous les courtiers, y compris les courtiers à escompte, tant que vous possédez des titres du Fonds. Ces commissions concernent les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Ces commissions sont notamment versées à des courtiers à escompte pour l'ensemble des services, outils et autres types d'assistance qu'ils offrent.

La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion et calculée en fonction de la valeur de votre placement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

À l'échange automatique de vos actions de série T8 contre des actions de série S8, votre représentant pourrait recevoir une commission de suivi représentant jusqu'à 1,00 % de la valeur de votre placement chaque année.

OPTION DE FRAIS DE SOUSCRIPTION	COMMISSION DE SUIVI	
	EN POURCENTAGE (%)	EN DOLLARS
Frais de souscription différés	Jusqu'à 0,500 % de la valeur de votre placement chaque année	De 0 \$ à 5,00 \$ chaque année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie
Frais de souscription réduits	Jusqu'à 1,000 % de la valeur de votre placement chaque année	De 0 \$ à 10,00 \$ chaque année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie
Frais de souscription réduits 2	Jusqu'à 0,500 % de la valeur de votre placement chaque année	De 0 \$ à 5,00 \$ chaque année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie

■ AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, conservez, vendez ou échangez les actions du Fonds.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations à court terme	Si vous vendez ou échangez des actions dans les 30 jours suivant votre dernier achat ou échange visant le Fonds, vous <i>pourriez</i> devoir verser 1 % de la valeur de ces actions ou votre compte pourrait faire l'objet d'une restriction ou d'une fermeture. Ces frais sont versés au Fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant pourrait vous imputer jusqu'à 2 % de la valeur des actions que vous échangez contre des titres d'une autre série du Fonds ou d'un autre Fonds Fidelity. Toutefois, vous ne payez aucuns frais d'échange pour les échanges automatiques effectués par Fidelity.
Frais pour rachats appréciables	Si vous avez été informé que vous détenez un pourcentage appréciable des titres d'un Fonds, vous <i>serez</i> assujetti à une pénalité de 1 % de la valeur des actions que vous vendez ou échangez si vous vendez ou échangez ces actions du Fonds dans les 30 jours suivant votre dernier achat ou échange visant les titres du Fonds. Vous <i>pourriez</i> être assujetti à une pénalité de 1 % de la valeur des actions si vous omettez de fournir à Fidelity le préavis requis avant d'effectuer un rachat appréciable. Ces frais sont versés au Fonds.

■ ET SI JE CHANGE D'AVIS?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'intenter une poursuite en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour plus de renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

■ POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Fidelity ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Fidelity Investments Canada s.r.l. 483 Bay Street, North Tower Suite 300 Toronto (Ontario) M5G 2N7	TÉLÉPHONE :	416 307-5200
	SANS FRAIS :	1 800 263-4077
	COURRIEL :	sc.francais@fidelity.ca
	SITE WEB :	fidelity.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.